



Habiter dans un logement sans être sur le bail

Par **Emilie1203**, le **11/10/2019** à **10:11**

Bonjour,

Ma question est très simple. La propriétaire de l'appartement que je souhaiterais louer avec mon amie nous autorise à y habiter, mais souhaite que seule l'une d'entre nous soit sur le bail.

Est-il dans ce cas légal pour la personne qui n'est pas sur le bail d'y habiter ? Pourrait-elle déclarer cette adresse comme étant la sienne ? Et enfin, est-ce légal de nous proposer d'y habiter à deux en inscrivant un seul nom sur le bail ?

Je vous remercie d'avance pour vos éventuelles réponses.

Par **janus2fr**, le **11/10/2019** à **13:09**

Bonjour,

Un locataire héberge qui il veut chez lui. Il est courant que lorsque deux personnes décident de vivre ensemble, l'une emménage chez l'autre sans pour autant que le bail soit modifié. Et pareil au moment de la naissance de chaque enfant, le bail n'est pas modifié pour en tenir compte...